



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 6

Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 21 OCTOBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 OCTOBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, Mme Laetitia MOUZET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sabine LEBOULANGER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Céline LECOMTE (donne pouvoir à Alexis HOTTEGINDRE), M. Sacha DEPRAZ DEPLAND (donne pouvoir à Armand LOUVIER), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Manon GELATI), M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

OBJET : COMPLEMENT SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES	DEL2026-135
---	--------------------

Rapporteur : Basile DUNAND

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe transport retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Vu la délibération n° DEL2026-019 du 26 février 2026, attribuant une subvention d'équilibre de 530 000 € au budget annexe transport public de personnes pour l'année 2026.

Vu la délibération n° DEL2026-078 du 17 juin 2026, attribuant un complément de 150 000 € à la subvention d'équilibre pour l'année 2026 pour les dépenses suivantes :

- mise en place d'un nouveau service de navettes hippomobiles (100 000 €),
- prise en charge d'une navette skibus supplémentaire durant l'hiver 2025-2026,
- prise en compte de l'indexation sur le marché des navettes skibus (50 000 €).

Considérant qu'il est nécessaire de rajouter 3 000 € de crédits sur le budget annexe transport public de personnes pour payer la dernière facture de la saison 2025-2026 relative au marché 2022-02 gestion et exploitation de navettes saisonnières, suite à la forte hausse de l'indexation au 1^{er} août 2026 et notamment de l'indice Gazole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20261021-DEL2026135-DE

Pour : 13

Contre :

- **D'ALLOUER** au budget annexe transport public de personnes un complément à la subvention d'équilibre de 3 000 € pour payer la dernière facture de la saison 2025-2026 relative au marché 2022-02 gestion et exploitation de navettes saisonnières, suite à la forte hausse de l'indexation au 1^{er} août 2026 et notamment de l'indice Gazole.
Le montant total de la subvention d'équilibre s'élève ainsi à 683 000 € pour l'année 2026.
- **DE VERSER** le solde de la subvention en fonction des besoins du budget annexe transport public de personnes.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget général et au budget annexe transport public de personnes.

En Mairie, le 21 octobre 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 21 octobre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le